

Arrêté n° 2019-1501/GNC du 14 mai 2019
fixant les modèles de demande d'autorisation et de déclaration d'organisation de manifestations sportives et déterminant la composition du dossier d'homologation des circuits de véhicules terrestres à moteur en application de la délibération n° 118/CP du 26 novembre 2018

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2019-1501/GNC du 14 mai 2019 fixant les modèles de demande d'autorisation et de déclaration d'organisation de manifestations sportives et déterminant la composition du dossier d'homologation des circuits de véhicules terrestres à moteur en application de la délibération n° 118/CP du 26 novembre 2018. JONC du 23 mai 2019 Page 11107

Article 1^{er}

Les modèles de dossier d'autorisation d'organisation de manifestations sportives mentionnés aux articles 10, 16, 22 de la délibération n° 118/CP du 26 novembre 2018 portant réglementation des manifestations sportives terrestres sont fixés en annexe n° 1 et n° 2 au présent arrêté.

Article 2

Le modèle de dossier de déclaration de manifestations sportives mentionné à article 36 de la délibération n° 118/CP du 26 novembre 2018 susvisée est fixé en annexe n° 3 au présent arrêté.

Article 3

Le modèle de dossier de demande d'homologation des circuits de véhicules terrestres à moteur mentionné à l'article 30 de la délibération n° 118/CP du 26 novembre 2018 susvisée est fixé en annexe n° 4 au présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.